#### Conseil Municipal du 16/12/2019 - Délibération 6

## **NOTICE EXPLICATIVE**

# OBJET: BILAN D'EXPLOITATION 2018 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ.

Le rapport sur le service public de distribution de gaz est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers des travaux réalisés, l'énergie acheminée, des enquête de satisfaction, des interventions à la demande des clients, de la qualité et sécurité du service, du rapport financiers et de la redevance de concession du service rendu pour l'année écoulé.

C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services publics.

Ce bilan est transmis à l'ensemble des membres du syndicat pour prise d'acte.

### Il est donc demandé au Conseil Municipal de

DE PRENDRE ACTE du bilan d'exploitation 2018 sur le service public de distribution de gaz.



## LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

#### DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

#### **DATE D'AFFICHAGE**

10 décembre 2019

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : Votants :

#### **OBJET:**

Bilan d'exploitation 2018du siarce du service public de distribution de gaz.

Pour : Contre : Abstention :

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

#### PROJET DE DELIBERATION

## BILAN D'EXPLOITATION 2018 DU SIARCE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTON DE GAZ.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le bilan d'exploitation du service public de distribution de gaz annexé pour l'année 2018,

**CONSIDERANT** que le bilan d'exploitation 2018 du service public de distribution de gaz du SIARCE doit être présenté au Conseil Municipal,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

**PREND ACTE** du bilan d'exploitation 2018 du SIARCE relatif au service public de distribution de gaz.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN